

La propriété en collectif

“Créer des synergies,
des complémentarités dans les énergies et les activités.”
Katia Huot



Contexte

- Ferme et lieu de vie collectifs fondés en 2001.
- 24 ha à 750 m d'altitude : moitié de terres arables et moitié de bois.
- Production de céréales et de pain (AMAP), de spiruline (vente directe).
- Petit élevage (7 chèvres laitières, 30 poules) et maraichage vivrier
- Projet de productions fruitières et de champignons, d'artisanat.
- Toutes cultures menées en bio et en traction animale (2 chevaux).
- 5 foyers installés, soit 9 UTH sur les activités agricoles.

➤ La concrétisation d'un projet de vie en collectif

Le projet est né à l'origine d'une volonté d'autonomie vivrière, dans le cadre d'un projet de vie « écologique » en collectif. Le partage de la propriété en était et reste aujourd'hui un élément central.

➤ Un accès facilité au foncier

Pour l'achat des terres, une SCI a été constituée. Le montant nécessaire (150 000 €) a pu être rassemblé en majeure partie grâce à des emprunts familiaux, avec un recours minimal au secteur bancaire (via la Nef).

➤ Une souveraineté dans les orientations et décisions

Tous les sociétaires de la SCI sont des personnes vivant et travaillant sur la ferme. Ainsi, le pouvoir de décision reste au sein du collectif. Réciproquement, toute personne candidate à l'installation sur la ferme, et cooptée par les associés, en devient copropriétaire au bout d'un an et acquiert un nombre de parts égal aux autres associés. Ainsi, le pouvoir de décision est également réparti au sein du groupe.

+ Atouts

- Accès facilité au foncier
- Emprunts bancaires réduits
- Propriété partagée : terres, bâti, matériel en commun
- Souveraineté de décision et égalité de statuts
- Autonomie pour chaque famille dans l'activité sur la ferme et dans ses revenus
- Synergies, complémentarités
- Emulation liée aux évolutions et expérimentations
- Vacances possibles !

Leurs conseils au démarrage

Les statuts dans la SCI doivent être clairs et permettre une égalité dans les prises de décisions. Posséder chacun des parts égales permet par exemple cela. Il est important de bien définir également les bases communes du projet, et de s'assurer de la sincère adhésion de chacun. Attention enfin aux contraintes trop fortes liées au foncier, aux montants d'achat très hauts.

- Contraintes

- SCI = forme juridique ne permettant pas tous les projets, en particulier en matière d'innovation sociale
- Prises de décisions plus lentes en collectif
- Contraintes liées au lieu : espace bâti et constructibilité limités

➤ La mise en place de la ferme

• Une installation progressive...

Ce sont deux familles qui ont les premières acquis les lieux. L'installation était déjà pensée pour 5 à 6 foyers, mais il a fallu 5 ans pour que de nouvelles personnes s'installent durablement sur la ferme.

...mais solide

Depuis les premiers temps, une charte a été rédigée pour garantir l'adhésion à un socle commun.

Lorsqu'une nouvelle famille désire s'installer sur la ferme, elle doit passer une « période d'essai réciproque » de 15 jours, puis d'un an, avant d'intégrer complètement le projet et devenir associée de la SCI.

A ce jour il n'a eu aucun départ, ce qui tend à prouver la solidité du projet et du collectif, malgré la singularité des personnes.

“ On ne peut pas dire que la démarche est aboutie, c'est un cheminement.
Ce qui m'attache à ce lieu, c'est sa perpétuelle évolution. ”

➤ Au quotidien

Une autonomie pour chaque famille

Même si les moyens matériels sont mis en commun, chaque foyer dispose de son autonomie : unité de vie, activité indépendante sur la ferme, revenu propre.

Pour les activités agricoles, la répartition des terres est aussi équitable que possible, et réajustée en fonction des besoins si nécessaire.

Des réunions hebdomadaires ponctuent la vie du groupe. C'est la recherche du consensus qui prime, et les décisions y sont prises à l'unanimité.



➤ Les pratiques agricoles

Développer une agriculture autonome et économe

Les travaux et expérimentations menés vont dans le sens de pratiques cohérentes avec le territoire, économes, et permettant de consolider l'autonomie de la ferme. Le recours aux énergies fossiles et aux intrants est minimal. Seules la mise en culture de parcelles nouvelles et la moisson des céréales font appel à des engins mécanisés (via une Cuma), tout le reste étant travaillé en traction animale.

Les ateliers sont par ailleurs complémentaires, ce qui permet de produire d'une part tous les fourrages nécessaires aux animaux, et d'autre part tout le fumier nécessaire aux cultures.

Ressources

• Le blog du projet OÙ-Vert-Tour :

www.ouvertour.org, donne une description détaillée de la ferme et de son fonctionnement. Vous y trouverez par ailleurs la présentation d'une douzaine d'autres fermes collectives visitées en France.

• Pour contacter la ferme du Collet :

lafermeducollet@free.fr



Découvrir par le WWOOFing

La ferme fait parti du réseau du WWOOF (WorldWide Opportunities on Organic Farming). Vous pouvez donc la découvrir en y mettant la main à la pâte.

(Voir sur le site www.woof.fr)